

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 530^e séance (séance intensive) tenue le 16 mai 2011,
à 9 heures 30, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicoll

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales : M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés : M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Raymond Lalande, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, Mme Renée Béland, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuvelliez, M. François De Médicis, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, M. Gérald Domon, M. Daniel Dubreuil, M. Louis Dumont, M. Philippe Gauthier, M. Jacques Gresset, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Michel Seymour, M. Maurice Tardif, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Laurence Descarries, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. Najib Lairini, M. David Lewis, Mme Yolande Parent, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Delphine Bouilly, M. Philippe Cambron, Mme Yvonne Ellis, Mme Maude Larente, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault, Mme Stéfanie Tougas; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; une représentante des cadres et professionnels : Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, M. Pierre Chenard, Mme Paule Des Rivières, M. Jean Renaud.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Aude Dufresne, Mme Marie Lacroix, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Langis Michaud, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, M. Richard Silbert, M. Pierre Simonet, M. Pierre Trudel; les représentants du personnel enseignant : Mme Nicole Lavergne; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les membres désignés par le Conseil de l'Université : Mme Julie Bouchard, Mme Chantal Gamache; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme José Bourguignon, M. Robert Couvrette, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉ : la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante : Mme Hélène David; une doyenne : Mme Francine Girard; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Christine Colin, Mme Sylvie Cossette, M. Antonio Nanci, Mme Nathalie Trépanier, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele; une représentante du personnel enseignant : Mme Claire Deschamps; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin; les observateurs : M. Serge Brochu, Mme Denyse Diamond, Mme Annie Sabourin.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Mireille Beaudet

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

• **Nominations récentes**

Doyens

Christian Blanchette, doyen de la Faculté de l'éducation permanente

Membres nommés par les associations étudiantes accréditées

Philippe Cambron
FAÉCUM

Maude Marquis-Bissonnette
FAÉCUM

Mychel Pineault
FAÉCUM

Stéphanie Tougas
FAÉCUM

• **Fins de mandats**

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Paul Arminjon, professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences (décédé)

Membres nommés par les associations étudiantes accréditées

Paul-Virak Khuong
FAÉCUM

Mathieu Lepitre
FAÉCUM

Julien Nepveu-Villeneuve
FAÉCUM

Marc-André Ross
FAÉCUM

AVIS DE DÉCÈS

Faculté des arts et des sciences

Monsieur Paul Arminjon, professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 28 avril 2011.

Monsieur André Raynauld, professeur émérite et fondateur du Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 11 avril 2011.

Faculté des sciences de l'éducation

Madame Manon Moubleau, commis aux stages au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, décédée le 6 avril 2011.

Services alimentaires

Monsieur Berthol Goullard, chef d'équipe (retraité) aux services alimentaires des sciences sociales et droit. Le décès est survenu le 24 mars 2011.

AU-530-1

ORDRE DU JOUR
A-21/530^e/828

AU-530-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/530^e/828.

Le secrétaire général invite ensuite l'Assemblée à nommer des scrutateurs aux fins des points 8 et 9.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée nomme mesdames Karine Tousignant et Mireille Beaudet pour agir comme scrutatrices.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 529^e séance tenue le 11 avril 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination d'un vice-recteur
8. Élection d'un membre au Conseil de l'Université
9. Élection d'un membre au Comité de nomination de l'assemblée universitaire
10. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination à différents comités
 - 10.1. Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre
 - 10.2. Comité des différends : nomination de deux membres et d'un membre suppléant au président

- 10.3. Comité de la recherche : nomination d'un chercheur ou d'un attaché de recherche
 - 10.4. Comité des règlements : nomination d'un membre et président
 - 10.5. Comité du statut du corps professoral : nomination de deux membres
 - 10.6. Comité de discipline : recommandation d'un membre au Comité exécutif
 - 10.7. Comité de la planification : nomination d'un membre
 - 10.8. Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un professeur détenant une formation juridique qui présidera le Comité, d'un professeur et deux membres suppléants au professeur
- 11. Comité de la planification
 - Agrément à la nomination d'un membre coopté
 - 12. Comité de la planification
 - Orientations stratégiques
 - 13. Rapport du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
- 14. Rapport d'étape des présidents
 - 14.1. Comité de la recherche – Axes stratégiques
 - 14.2. Comité permanent de la politique linguistique
 - 14.3. Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine
 - 14.4. Comité du statut du corps professoral
 - 15. Prochaine séance Le 19 septembre 2011, à 14 heures
 - 16. Clôture de la séance

AU-530-2 Adoption DU PROCÈS-VERBAL DE LA 529^E SÉANCE AU-530-2

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 529^e séance tenue le 11 avril 2011, tel que présenté.

AU-530-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-530-3

À l'invitation du président des délibérations, le secrétaire général informe l'Assemblée que le Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal, dont le mandat a été élargi lors de la dernière séance, a tenu une première rencontre pour se pencher sur ce nouveau volet. Le Comité estime cependant peu vraisemblable qu'il soit en mesure de déposer son rapport en septembre, ainsi que souhaité dans la résolution de l'Assemblée. Le Comité soumettra son rapport à l'Assemblée dès que possible.

Aucune autre affaire ne découle du procès-verbal.

AU-530-4 CORRESPONDANCE AU-530-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-530-5 Période D'INFORMATION

AU-530-5

AU-530-5.1 Rapport du recteur

AU-530-5.1

Le recteur présente les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée en avril dernier. Il souligne d'abord les activités de réseautage auxquelles il a participé, dont le vernissage de l'exposition « Montréal en parcours » de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal et le lancement du livre « Montréal en paysages », du professeur Philippe Poullaouec-Gonidec et M. Sylvain Paquette de même que la Conférence du Conseil du patronat du Québec où le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, était l'invité de marque.

Au début de mai, se déroulait le *Forum Canada-Union Européenne sur l'innovation*, dont la séance inaugurale a eu lieu en présence de MM. Clément Gignac et Glen Murray, respectivement ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec et ministre de l'Innovation et de la Recherche de l'Ontario. Ce forum visait à créer des liens et des collaborations entre européens, québécois et canadiens. Cet événement, premier du genre au Québec, a également été l'hôte de nombreuses conférences qui ont réuni divers participants canadiens et européens.

Au chapitre des représentations, le recteur a prononcé, le 13 avril dernier, une conférence intitulée « Mondialisation 3.0 : l'Université de Montréal en première ligne » au CORIM, le conseil des relations internationales de Montréal. Cette conférence est disponible en ligne, sur le site web du rectorat. Le 4 mai, il a également livré une présentation conjointe avec le Dr Michel Carrier, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, à la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains à St-Hyacinthe, sur le thème « La Faculté de médecine vétérinaire de l'UdeM, un pôle d'excellence pour la région des Maskoutains », qui a été fort bien accueillie.

Le recteur évoque ensuite sa participation, ce matin, au lancement du Forum de développement économique d'Outremont et de Côte-des-Neiges, regroupement annuel des gens d'affaires et des gens des institutions de Côte-des-Neiges et d'Outremont. La thématique de la rencontre de cette année, "Développement durable et transport collectif", en est une qui nous intéresse particulièrement et la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, nous y représente actuellement.

Il informe l'Assemblée qu'il a récemment été nommé membre du Bureau des gouverneurs du Forum économique international des Amériques, à la conférence de Montréal, membre du conseil d'administration de Montréal International, ainsi que Gouverneur des Amis de la montagne. Il observe qu'il s'agit de trois organismes avec lesquels l'Université maintient des liens importants et qui reconnaissent ainsi l'importance de la présence du recteur au sein de leur conseil d'administration.

Au plan des relations de travail, le recteur est heureux d'annoncer que les membres du Syndicats des employés de soutien de l'UdeM (SEEUM-SCFP 1186), réunis en assemblée générale le 13 avril, ont voté en très forte majorité en faveur de l'entente de principe intervenue avec l'Université le 25 mars dernier. La nouvelle convention collective s'étendra jusqu'au 31 mai 2014.

Le 14 avril dernier, une rencontre a eu lieu entre l'équipe de direction de l'Université et l'équipe sortante et l'équipe nouvellement formée de la FAÉCUM, lors de laquelle les participants ont pu échanger et, le cas échéant, faire connaissance. Le recteur profite de l'occasion pour remercier les administrateurs sortants et il réitère sa bienvenue à la nouvelle équipe.

Il signale que la nouvelle clinique d'orthodontie du programme de 2^e cycle de la Faculté de médecine dentaire a ouvert ses portes le 21 mars. Située au 3525 chemin de la Reine-Marie, la nouvelle clinique occupe deux étages et comprend 19 unités dentaires dotées d'équipement de pointe et trois salles d'imagerie radiologique.

Le recteur informe ensuite l'Assemblée de quelques nominations récentes. Le professeur Christian Casanova a été nommé directeur de l'École d'optométrie, pour un mandat de quatre ans. M. Casanova, qui entrera en fonction le 1er juin prochain, est professeur titulaire à l'École d'optométrie où il oeuvre depuis 16 ans. Depuis 2004, il dirige le Groupe de recherche en sciences de la vision de l'UdeM et

occupe le poste de directeur adjoint à la recherche et aux études supérieures à l'École. Le recteur remercie le directeur sortant, M. Jacques Gresset, pour les deux mandats qu'il a accomplis à la tête de l'École d'optométrie.

Mme Francine Girard entreprendra au 1^{er} juin un second mandat de doyenne de la Faculté des sciences infirmières. Les membres du Conseil ont jugé que Mme Girard était la personne la mieux qualifiée pour relever les défis auxquels sa Faculté doit faire face et pour parachever la mise en œuvre du plan stratégique qu'elle a elle-même largement contribué à élaborer.

M. Michel Bouvier assume, depuis le 1^{er} avril, les fonctions de président-directeur général d'IRICoR (Institut de Recherche en Immunologie et Cancer – Commercialisation de la Recherche) pour un mandat se terminant en mai 2013. Diplômé de l'Université de Montréal, M. Bouvier est reconnu mondialement pour ses travaux en pharmacologie moléculaire. Chercheur principal à l'IRIC, il en a été le directeur général adjoint, affaires administratives.

Le recteur souligne enfin l'arrivée prochaine de M. Pierre Lemieux, qui a été nommé directeur général à la Direction des ressources humaines de l'UdeM (DRH). Il occupera le poste à compter du 6 juin prochain et relèvera de la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, qui dirigeait la DRH de façon intérimaire. Le recteur en profite pour remercier Mme Boisvert d'avoir assumé ce cumul de fonctions pendant plusieurs mois. Titulaire d'un M.B.A de l'Université de Sherbrooke, M. Lemieux est actuellement professeur à l'École de réadaptation de l'Université de Sherbrooke et directeur adjoint du Centre d'action en prévention et réadaptation de l'incapacité au travail (CAPRIT). De 1993 à 2008, il a assumé les fonctions de directeur du Service des ressources humaines de l'Université de Sherbrooke. Il a travaillé chez Nortel et possède plus de 20 ans d'expérience pertinente. Il a également été président de la table des directeurs de service des ressources humaines de la CREPUQ.

En matière de relations institutionnelles, le recteur fait état d'une rencontre du U15, nouvelle appellation de ce qui était le G-13, à Ottawa, le 6 mai dernier. Cette réunion, qui suivait de peu les élections générales fédérales du 2 mai, comportait une rencontre avec le secrétaire du conseil privé, accompagné de quatre sous-ministres, les sous-ministres des Finances, de la Santé, des Ressources naturelles, et des Pêcheries et Océans, pour discuter de l'avenir. Après sept ans de gouvernement minoritaire, ces hauts-fonctionnaires perçoivent plutôt positivement la situation actuelle, estimant que les orientations seront plus claires. Nous avons eu par la suite la visite des trois présidents des conseils subventionnaires et du président de la FCI. Les présidents des conseils ont confié qu'ils jonglaient avec l'hypothèse d'une réduction des fonds de 5 à 10 %, alors que, dans le cas de la FCI, M. Patry a confié que son sous-ministre de tutelle l'avait informé qu'il aurait un budget de zéro pour l'année 2013-2014, qui sera une année de césure à l'issue du programme actuel.

Selon le recteur, le gouvernement aurait deux préoccupations : la démographie et la productivité. Avec le vieillissement de la population, le Canada passera, d'ici dix ans, du 40^e rang des pays les plus vieux en termes de moyenne d'âge, au 11^e rang, alors que le reste de la planète rajeunit. Les mandarins et les politiciens à Ottawa en sont très soucieux. Ils insistent sur la nécessité de favoriser la relève qualifiée, par la scolarisation, le soutien aux populations autochtones (dans certaines provinces comme le Manitoba, le tiers de la main-d'œuvre sont des autochtones) et la recherche d'une immigration scolarisée.

Le deuxième enjeu est la productivité, qu'ils sont fortement désireux d'améliorer. Les hauts-fonctionnaires rencontrés ne nous ont pas demandé ce que nous voulions, ou quelles étaient nos contraintes, ils nous ont dit ce qu'eux voulaient comme développements. Leur message aux universités canadiennes était : vous avez les compétences, nous attendons de vous des propositions. Le moment est sérieux mais peut receler des opportunités si nous avons des solutions à des problèmes éthiques, politiques, économiques, culturels et scientifiques à proposer. Même si le ton de cette rencontre était plutôt sombre, le recteur assure l'Assemblée qu'il se fera l'ardent promoteur des propositions innovatrices qui devront être élaborées par notre communauté.

Au chapitre des honneurs, le recteur félicite les membres de la communauté qui se sont récemment distingués. Le Conseil des Arts du Canada a décerné le Prix Killam 2011 en sciences naturelles, l'un des prix annuels les plus prestigieux du Canada, au professeur Gilles Brassard du Département d'informatique et de recherche opérationnelle. M. Brassard est reconnu comme l'un des plus éminents informaticiens de la

planète et l'un des pionniers les plus connus dans le domaine de l'informatique quantique, en particulier pour son invention de la cryptographie quantique et de la téléportation quantique.

La professeure Monique Cormier, du Département de linguistique et de traduction, a reçu le Prix d'excellence académique de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) à Ottawa lors de la 70e Assemblée du Conseil. Ce Prix souligne le travail des membres du personnel académique qui excellent dans chacun des domaines de la vie universitaire et collégiale : enseignement, recherche, contribution à la vie de leurs étudiants, de leur établissement, de leur domaine d'étude et de la collectivité. De plus, Mme Cormier a été nommée présidente scientifique du 80e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), qui aura lieu en mai 2012. Elle a déjà assumé cette fonction lors du Congrès de 2010 tenu à l'Université de Montréal.

L'Association pour la microbiologie médicale et l'infectiologie (AMMI) Canada a décerné le prix du Service distingué 2010 au Dr Michel Laverdière, professeur au Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine et microbiologiste-infectiologue à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont. Il a été le deuxième Président de l'AMMI Canada, de 2006 à 2008. L'AMMI a aussi remis une bourse postdoctorale à Mme Valérie Martel-Laferrrière, résidente du programme de microbiologie médicale.

Le recteur souligne ensuite qu'après avoir fêté son 20^e anniversaire le mois dernier, la radio étudiante de l'Université, CISM, a remporté le 13 avril le prix Station de radio universitaire de l'année 2011 aux Rencontres de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, qui ont eu lieu à Montréal.

Il termine son rapport en évoquant la Soirée de gala des Carabins au Monument national le 15 avril, en présence de la chancelière et sous la présidence d'honneur de M. Robert Dutton, président et chef de la direction de RONA et présentateur de l'événement. La joueuse de soccer Véronique Laverdière y a été nommée l'athlète féminine de l'année. Finissante au baccalauréat en éducation physique et santé, elle a aussi été la première joueuse de soccer de l'histoire de l'UdeM à être nommée joueuse de l'année au Canada et est une des quatre athlètes mises en nomination pour le prix BLG, qui couronne l'athlète féminine de l'année dans le sport universitaire au pays, toutes disciplines confondues. La joueuse de badminton Daphnée Le Corre-Laliberté a reçu le titre d'étudiante-athlète de l'année. Elle a obtenu une impressionnante moyenne de 4,2 sur 4,3 au doctorat en médecine vétérinaire. En badminton également, Philippe Charron a remporté deux des prix majeurs de la soirée en étant nommé étudiant-athlète (60% pour ses résultats scolaires et 40% pour ses performances sportives) et athlète masculin de l'année. Sur le plan académique, il présente une moyenne de 4,1 sur 4,3 en mathématiques.

AU-530-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-530-5.2

Le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert, apporte d'abord, ainsi qu'il y a été convié, des précisions quant à la demande de réduction de 5% adressée à toutes les agences gouvernementales fédérales qui a été évoquée par le recteur. Alors qu'on estime probable que des réductions surviennent, elles ne seront pas nécessairement appliquées de manière uniforme, chaque agence ayant fait valoir son propre plaidoyer.

Le vice-recteur souligne un élément inquiétant : le gouvernement fédéral semble sous l'impression que la recherche universitaire est exclusivement une recherche de type fondamental. Il rapporte l'affirmation entendue, lors de la réunion des vice-recteurs, que les seuls organismes qui font de la recherche utile pour le Canada sont les collèges, qui œuvrent en recherche appliquée. Les statistiques révèlent pourtant que 90 % de la recherche dite appliquée est faite par les universités du U15 et que la part des collèges est négligeable. Il observe que les collèges ont réussi un lobbying très porteur à Ottawa.

Il constate que notre approche classique pour nous représenter ne fonctionne plus. Il faut davantage démontrer les aspects concrets de la recherche fondamentale et insister sur son utilité, notamment au plan de la formation des étudiants. Même s'il peut sembler étonnant de devoir convaincre de cela, l'un de nos objectifs doit être de montrer notre utilité à la société québécoise et canadienne.

Au Québec, les trois fonds ont obtenu leur augmentation statutaire, Génome-Québec ayant pour sa part obtenu 26 millions pour les deux prochaines années et le projet mobilisateur en soins de santé personnalisés a reçu un budget spécial de 20 millions sur trois ans.

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur dresse le bilan annuel 2010-11 des subventions des fonds québécois et fédéraux et en présente les faits saillants.

Du côté du CRSH, il analyse les statistiques à l'égard du nombre de demandes de l'Université de Montréal, des octrois obtenus, des taux de succès, des pourcentages à l'échelle canadienne et des subventions moyennes. Bien que nous nous situions au-dessus de la moyenne canadienne quant au taux de succès, il observe que l'écart se creuse légèrement et devra être surveillé.

Deux importantes subventions ont été obtenues en matière de patrimoine autochtone et de cyberjustice.

Au niveau provincial, les données sur le soutien aux équipes du FQRSC sont encore parcellaires, mais semblent indiquer une diminution assez importante pour nos équipes alors que l'Université réussissait bien à ce concours face aux autres universités québécoises au cours des dernières années. Il observe qu'en matière d'établissement de nouveaux professeurs, nos taux de succès s'avèrent variables selon les années, mais que cette année fut favorable.

Du côté des sciences naturelles, il rappelle que le mécanisme d'évaluation a été revu en 2008 et que, de manière générale, nous ne semblons pas avoir été très affectés par cette nouvelle approche. Les taux de succès ont légèrement baissé, mais de manière relativement marginale. Le plus faible pourcentage cette année est causé par une migration des demandes provenant du domaine de la santé vers le CRSNG et le CRSH.

La performance au programme des équipes et en matière d'établissement de nouveaux chercheurs auprès du FQRNT a été moyenne.

Dans le cadre du programme des IRSC, les taux de succès moyens se situent autour de 20 % (avec une variation d'environ 3 %), mais il y a tout de même une tendance générale à la baisse. C'est sans doute attribuable à l'augmentation du nombre de demandes sans que les budgets soient augmentés de manière proportionnelle.

Du côté du programme des chercheurs, la performance fut excellente avec 50 chercheurs boursiers, dont 45 de la Faculté de médecine.

Sur le plan des regroupements stratégiques, il remarque que plusieurs de nos centres étaient en évaluation et ont presque tous vu leur financement renouvelé (Centre de recherche en droit public (CRDP), Centre international de criminologie comparée (CICC), Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE), Centre d'études ethniques des universités montréalaises, Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), etc.). Un nouveau groupe, l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM), vient d'être financé pour la première fois; c'est l'un des deux regroupements stratégiques dans le domaine des lettres et de la création musicale. Le seul qui semble un peu menacé est le centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, dont nous suivons la situation.

Quant aux groupes et centres, le Groupe d'étude des protéines membranaires, piloté par Mme Lucie Parent a été réalimenté, de même que le Groupe de recherche en sciences et technologies biomédicales, avec l'École Polytechnique. Trois centres externes, le centre de recherche du CHU Ste-Justine, celui de l'Institut de cardiologie de même que l'Institut de recherche clinique ont également été renouvelés. Il conclut en soulignant que, globalement, l'année fut très bonne au niveau des regroupements stratégiques et que notre base de recherche est intéressante.

Le président des délibérations signale que la période d'information est limitée à 40 minutes et que son terme approche. Il invite les membres à réserver leurs questions pour la période de questions et demande s'il y a d'autres informations en provenance des membres de l'assemblée.

M. Jacques Rouillard souhaite fournir des informations concernant le département d'histoire. Son intervention fait suite aux propos tenus lors de la dernière séance de l'Assemblée, à laquelle il n'assistait pas, et qui ont été rapportés dans le procès-verbal. Il se fait l'interprète du directeur et des professeurs du département qui ont été estomaqués que ce sujet ait été porté à l'attention de cette assemblée, alors que ce n'était sûrement pas le lieu pour débattre des principes d'embauche d'un département et laisser entendre que ce département a exercé des pratiques discriminatoires, à l'égard des femmes en particulier. Le questionnement ayant été fait, ces informations s'avèrent erronées. Il affirme être de son devoir d'apporter les précisions suivantes : le département d'histoire comprendra au premier juin une proportion de professeurs féminins comparable à celle de plusieurs autres unités de l'Université. Les deux seules Chaires du Canada du département sont occupées par des femmes et l'ensemble des professeurs de ce département souhaite voir augmenter la proportion de femmes. Il constate cependant que les candidatures féminines ont été rares dans les concours depuis 2004, alors qu'elles n'ont représenté qu'un faible pourcentage des candidatures. Il ajoute que la question de la représentation féminine au sein du département n'avait jamais été soulevée en assemblée départementale avant que le sujet ne soit porté à l'attention du syndicat et discutée à l'Assemblée universitaire. L'assemblée départementale n'en a été saisie qu'après l'assemblée universitaire. Les professeurs du département déplorent d'avoir fait un peu figure d'accusés sans qu'on ait porté à leur attention la question de la sous-représentation féminine. Il trouve regrettable que des collègues utilisent l'argument de la représentation féminine pour appuyer des divergences qui existent depuis plusieurs années sur l'orientation du département. M. Rouillard rappelle en terminant que la Loi d'accès à l'égalité en emploi et l'application qu'en fait l'université de Montréal sont très claires : la loi ne peut être utilisée pour embaucher ou promouvoir des personnes sans égard à la compétence. Ce sont justement ces éléments, la compétence et le mérite des candidats et candidates, qui ont présidé à l'embauche au département d'histoire.

M. Richard Dumont, directeur général des bibliothèques, souhaite inviter les membres de l'Assemblée à participer à la consultation qui est en cours concernant l'élagage des périodiques. JSTOR est un système d'archivage des périodiques savants comprenant environ 1300 périodiques dans plusieurs disciplines. Ces périodiques sont disponibles en version électronique et, parallèlement, les diverses universités du Québec se sont entendues entre elles pour conserver un exemplaire imprimé de chacun des périodiques au Québec. Donc, 1300 titres sont des candidats potentiels à l'élagage auquel nous devons procéder et sont l'objet de la consultation menée présentement sur le site web des bibliothèques. Il y a un timbre spécifique par titre; il suffit de faire mention de ceux dont la conservation est souhaitée.

Le président des délibérations annonce que le temps alloué est écoulé et invite les membres à participer à la période de questions.

AU-530-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-530-6

M. Maurice Tardif souligne que son expérience universitaire lui a appris qu'il y a toujours un danger à mêler la vie politique et la vie académique. Il souhaite connaître la réaction du recteur à la prise de position de certains collègues, dont certains sont des poids lourds de la société québécoise, concernant l'attribution d'un doctorat honorifique à M. Jean Chrétien. Ces collègues font valoir avec justesse que M. Chrétien est encore un politicien très actif, et qu'en plus, il est associé à certaines mesures fort controversées, notamment l'imposition de la *Loi des mesures de guerre* et l'échec de l'Accord du Lac Meech. N'y a-t-il pas un risque de dérapage susceptible d'entacher la réputation de l'Université de Montréal à s'associer aussi étroitement avec quelqu'un qui reste politiquement actif et qui est lourdement chargé d'histoire par rapport au Québec?

Le recteur déplore tout d'abord que certains collègues, dont cinq membres de l'Assemblée universitaire, aient choisi la voie des médias, avant même de parler au recteur, à la chancière, ou, à sa connaissance, aux autres membres du Comité des doctorats *honoris causa*. Il rappelle avoir, au sein même de cette assemblée, communiqué ses réserves quant à l'utilisation des médias pour se parler, entre membres de la même communauté. Il y a eu, dit-il, parmi les signataires du billet évoqué par M. Tardif certaines personnes qui se sont par la suite adressées à lui et à qui il a expédié, ce matin, un courrier dont il fait ensuite état. En substance, il y exprime que l'Université a le devoir de s'élever au-dessus de la partisanerie et des courants politiques quand elle accorde à une personnalité la plus haute distinction universitaire. C'est dans cet esprit qu'elle a déjà décerné un doctorat honorifique à Lucien Bouchard, à Michaëlle Jean, à Claude Ryan, pour ne nommer que ceux-là. En décernant un doctorat *honoris causa* à M. Chrétien, nous avons voulu, d'abord et

d'avant tout, mettre en lumière sa contribution exceptionnelle au développement de la recherche universitaire publique au Canada. En effet, durant son mandat M. Chrétien a inscrit durablement les universités au centre de la stratégie d'innovation du Canada. C'est à sa demande expresse que plusieurs organismes subventionnaires ont vu le jour, comme la Fondation canadienne pour l'innovation, les chaires de recherches du Canada et Génome Canada, qui ont transformé la recherche universitaire canadienne et permis aux établissements, dont le nôtre, de se positionner avantageusement dans le panorama international de la recherche. De 1993 à 2003, les organismes existants ont aussi bénéficié de hausses significatives de leur budget. Notre université a grandement profité de ces initiatives; une centaine de nos professeurs sont titulaires d'une chaire de recherche au Canada, près d'un professeur sur 15 bénéficie de ce programme. Grâce à la Fondation canadienne pour l'innovation et sa contrepartie du Québec, nous avons avancé plus de 400 projets d'infrastructures de recherche, sans compter l'appui considérable que nos chercheurs ont reçu de Génome Québec et Canada. Au total, c'est plus d'un demi-milliard d'infrastructures qui ont été rendues possibles ici grâce à ces programmes innovateurs.

Quant au processus lui-même, le recteur rappelle que le choix des candidats est soumis à l'approbation du comité des doctorats *honoris causa*, auquel siègent des membres du corps professoral, des membres du conseil et des représentants de la direction. Le processus normal de désignation des doctorats honorifiques a été suivi cette année, comme il l'a toujours été. Il trouve irresponsable qu'à la faveur d'une décision prise dans le respect le plus complet des règles en vigueur actuellement, des membres du corps professoral appellent au boycottage de la collation des grades de troisième cycle, une cérémonie qui est d'abord destinée à souligner les mérites de nos étudiants. Il ajoute estimer indélicat que ces mêmes personnes incitent des membres de la communauté universitaire à s'abstenir de contribuer à la grande campagne de financement. La décision d'assister ou non à la cérémonie du 27 mai appartient à chacun. Il serait cependant dommage que cette décision se fonde sur une version incomplète des faits. C'est, dit-il, ce que j'ai écrit à ceux qui m'ont écrit. Il réitère déplorer que des personnes, plutôt que de parler ouvertement de leur préoccupation, aient choisi la voie des médias.

En vertu de la *Politique relative au choix des docteurs honoris causa de l'Université de Montréal*, cette distinction honorifique est présentée pour reconnaître la compétence et l'excellence de personnalités nationales ou internationales dans les principaux domaines de l'activité humaine. Cette distinction peut également être décernée à des personnes qui ont apporté, à quelque titre que ce soit, une contribution remarquable au développement de l'Université de Montréal. L'université vise à assurer, à plus ou moins long terme, un juste équilibre dans la représentation des domaines d'activité où se sont illustrés les docteurs *honoris causa*. Le recteur rappelle que cette règle-là date du 21 juin 1990, donc d'il y a 21 ans. Les propositions de candidatures sont faites au comité, qui délibère et formule sa proposition, qui est soumise au Comité exécutif, qui compte parmi ses membres un professeur. Par la suite, une fois qu'il y a eu présentation, discussion, décision entérinée par le comité exécutif, le recteur communique avec les candidats dont les noms ont été retenus afin de les en informer et de confirmer leur présence, puisque le titre ne peut être décerné en l'absence du titulaire. Le Comité, actuellement présidé par la chancelière, est composé ainsi : le vice-président est le chancelier émérite, M. André Bisson, les membres sont : le recteur, la vice-rectrice aux affaires académiques, le directeur de l'École Polytechnique, représenté par Mme Louise Jolicoeur, secrétaire générale de l'école Polytechnique, le directeur de HEC, représenté par M. Jacques Nantel, secrétaire général de HEC Montréal, deux personnes nommées par le conseil parmi ses membres et cinq professeurs, certains postes étant vacants en ce moment.

La décision de décerner un doctorat honorifique à M. Chrétien vise à reconnaître une contribution exceptionnelle à la cause de la recherche universitaire au Canada. À l'invitation du recteur, le vice-recteur Joseph Hubert esquisse les principales modifications qui ont été apportées en matière de soutien à la recherche sous la gouverne de M. Chrétien. Le recteur insiste d'ailleurs sur le fait que M. Chrétien a reçu 19 doctorats *honoris causa*, dont des doctorats de l'université Western, Alberta, Ottawa, Michigan, Queens, McMaster, etc. En l'instance, le recteur insiste que les règles applicables ont été rigoureusement suivies, mais qu'à la lumière de ce récent épisode, il a l'intention d'y proposer des modifications. D'une part, au cours des dernières années, il y a eu beaucoup de doctorats qui ont été décernés. Croyant que la rareté crée la valeur, le recteur souhaite voir leur nombre réduit d'une vingtaine à une environ une dizaine, l'équivalent d'un par faculté, en comptant aussi HEC-Montréal et l'École Polytechnique.

D'autre part, il estime qu'il est important que le corps professoral et la communauté, considérée globalement, se sentent à l'aise dans quelque chose qui est néanmoins d'une administration délicate, puisque les gens mis en candidature ne sont généralement pas au courant. Il propose que la décision

ultime revienne au Conseil plutôt qu'au Comité exécutif, le Conseil étant un forum où il y a davantage de professeurs, mais dans lequel les discussions revêtent néanmoins un caractère moins public qu'au sein de cette assemblée, si cela peut rassurer sur la valeur et la rigueur de l'analyse des candidatures faite dans le cadre du processus.

M. Denis Monière soulève une question de privilège. Il déclare qu'il a été l'un des signataires de la lettre dont le recteur fait état. Il déplore que la communauté ait été mise devant un fait accompli, lors de la réception du carton d'invitation où était annoncée la remise d'un doctorat *honoris causa* à M. Chrétien. Estimant que l'ouverture et la collégialité supposent une certaine forme de réciprocité, il conclut que dans ce cas, cela n'a pas eu lieu depuis le début. Il se dit heureux des modifications aux procédures qui viennent d'être évoquées par le recteur, car il y aurait eu, selon ses recherches, un changement intervenu en 2007, alors que le comité des doctorats *honoris causa* s'est trouvé investi de la désignation des récipiendaires. Auparavant, les propositions provenaient d'unités académiques et allaient ensuite au comité des doctorats, qui en disposait. Il serait souhaitable, selon lui, que les propositions proviennent d'unités académiques, pour passer ensuite par le filtre du comité.

Le président des délibérations donne la parole à Mme Thérèse Cabana, suite à l'intervention de M. Monière. À titre de membre du Comité exécutif qui a pris la décision, elle fait part des réserves, importantes, que lui inspirait la candidature de M. Chrétien et de la crainte, qu'elle avait exprimée, qu'une décision favorable provoque un tollé. Elle s'est néanmoins, avec un certain scepticisme, ralliée à la décision du comité. En parallèle au changement de procédure que le recteur propose, elle dit croire que les candidatures ont toujours plus de crédibilité lorsqu'elles proviennent des unités académiques. Cependant, il n'y a pas que les unités qui peuvent suggérer des candidatures de doctorat *honoris causa*, c'est également le privilège du recteur et du chancelier. Cela s'est fait dans le passé et depuis fort longtemps. Dans une perspective de changement, il pourrait s'avérer opportun que les candidatures qui pourraient être suggérées par le chancelier ou le recteur doivent être présentées par l'unité ou la faculté, qui serait la plus appropriée, compte tenu de la sphère d'activité de la personne honorée. Bien que certaines candidatures, davantage « horizontales », puissent transcender la répartition entre les facultés, une telle façon de procéder conviendrait pour la grande majorité des candidatures.

Le président des délibérations invite les membres à poursuivre avec la période de questions, en formulant des questions et des réponses aussi brèves que possible, compte tenu du temps limité alloué à ce point de l'ordre du jour. Il invite ensuite M. Jean Portugais à poser la prochaine question. À la faveur des passages successifs du G10, au G13 et, tout récemment, au U15, ce dernier s'inquiète de la diminution constante de la représentation des universités du Québec et des universités francophones au sein du groupe qui réunit les plus importantes universités de recherche canadiennes. Il y a maintenant trois universités québécoises, dont deux francophones, sur 15 au sein de ce groupe. Les trois universités du Québec qui en sont membres (Laval, McGill et Montréal) avaient 33 % du poids lorsque le groupe comptait dix membres; ce poids n'est plus que de 20 %. Les universités francophones représentaient 20 % du G10; elles n'en constituent plus maintenant que 13 %. Ceci étant posé, M. Portugais demande au recteur d'éclairer l'Assemblée sur le processus d'adhésion au groupe dit du U15 et s'il y a des instances, comme la CREPUQ et le gouvernement du Québec, qui peuvent exercer une influence politique auprès du U15 pour faire en sorte que le poids des universités québécoises, et en particulier des universités francophones, soit meilleur?

Le recteur remercie M. Portugais de soulever cette question importante. Il convient de conserver à l'esprit que le U15 n'est pas une société structurée, qui serait constituée avec une charte. C'est davantage un « club » d'initiés qui se rencontrent afin d'échanger. Il ne comporte pas d'instances formelles. L'adhésion semble aussi se décider de manière relativement informelle, ainsi que le recteur a pu le constater lors de sa première participation à l'automne dernier, alors que les universités du Manitoba et de la Saskatchewan ont été admises, suite à une réflexion et une analyse des données et des volumes de recherche qui auraient été conduites antérieurement par les membres du groupe. Le recteur rapporte avoir formulé diverses questions sur l'appartenance réelle de ces deux universités au groupe, auxquelles des réponses positives ont été données par les autres membres du G13, qui semblaient, de plus, estimer qu'une représentation plus étendue des provinces (par l'inclusion d'institutions de deux provinces qui n'étaient pas, jusqu'alors, représentées) constituait un élément important. Il constate, au sein du groupe comme du gouvernement fédéral en général, une forme de déplacement du pôle de pouvoir vers l'ouest, sur lequel on n'a pas vraiment de contrôle.

Le président des délibérations ayant constaté que le temps alloué est écoulé, une période de prolongation de 15 minutes est dûment proposée, appuyée et adoptée à l'unanimité.

Il invite alors M. Portugais à poser une question complémentaire. M. Portugais demande si les universités québécoises ont envisagé de se retirer du groupe et si l'appartenance au U15 suppose le paiement de droits d'adhésion ou d'une forme de cotisation, notamment pour le partage des données des diverses universités qui font l'objet d'une mise en commun. Le recteur confirme qu'une cotisation annuelle relativement minime, de l'ordre de 15 000 à 20 000 \$, est versée, alors que, par comparaison, l'adhésion à la CRÉPUQ coûte 1M\$. Le retrait concerté n'a pas été envisagé, car il pourrait s'avérer lourd de conséquences auprès des organismes subventionnaires, dont provient la moitié de notre financement.

Mme Hélène Lebel, évoquant les multiples problèmes qui affligent l'implantation du système Synchro, demande si une mise à jour est prévue et si le retour au système antérieur est envisagé. Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, répond, en l'absence de sa collègue, la vice-rectrice Louise Béliveau. Il s'agit d'une période délicate dans l'implantation de tout nouveau système; il est clair qu'il y a encore beaucoup d'ajustements à faire pour aider les unités, les secteurs en particulier, à passer aux nouvelles technologies. C'est un changement d'envergure; l'outil est excellent, et, en général, il fonctionne bien même s'il y a encore des adaptations à faire et des ajustements à apporter. Par contre, il sait qu'il y a des problèmes, particulièrement quant aux approvisionnements. Cette période de désarroi est malheureusement presque inévitable dans le contexte d'un changement aussi grand. Des efforts importants ont été investis en formation et en soutien; un système de support téléphonique aux utilisateurs existe et il ne faut pas hésiter à y recourir et à signaler les difficultés. Le retour en arrière n'est absolument pas possible, les systèmes antérieurs ayant été débranchés. En réponse à la question complémentaire posée par Mme Lebel, M. Filteau précise que le rebranchement des anciens systèmes n'est pas envisageable.

M. Philippe Gauthier demande des précisions sur la façon dont sont attribués les prix du lieutenant gouverneur. Il est convenu que le vice-recteur adjoint, M. Blondin, se renseignera afin d'informer l'Assemblée.

Après avoir référé à une expérience récente au sein de son programme, M. Gauthier adresse ensuite une question complémentaire sur les pratiques quant à la durée de la visite des évaluateurs externes dans le cadre de l'autoévaluation des programmes de baccalauréat.

En l'absence de la vice-rectrice, M. Blondin indique qu'il a rencontré les évaluateurs externes auxquels M. Gauthier réfère et que tout semble s'être bien déroulé, malgré la brièveté de leur séjour. M. Blondin confirme que la durée d'une journée est conforme aux pratiques en la matière.

Mme Stéfanie Tougas demande si la date officielle du lancement de la grande campagne est maintenant connue et où en sont les démarches auprès des éventuels donateurs. Le président des délibérations invite le vice-recteur Taddeo à répondre. Celui-ci évoque le travail considérable accompli au cours des derniers mois, qui a permis d'identifier des thèmes et d'élaborer une priorisation, en consultation avec les facultés. Les listes de donateurs potentiels sont prêtes. L'identification de la présidence d'honneur de la campagne se poursuit. L'avancement des travaux devrait permettre un déploiement restreint à la communauté dès l'automne, puisque nous souhaiterons avoir bien démarré à l'interne avant de lancer la campagne dans le grand public. Pendant les six prochains mois, en termes de visibilité, des signes à l'effet que quelque chose d'important s'annonce à propos de HEC-Montréal, l'École Polytechnique et l'Université de Montréal vont apparaître. Le lancement grand public pourrait intervenir d'ici dix-huit mois. L'Université Concordia est en campagne depuis 5 ans et n'a toujours pas lancé sa campagne... Nous n'entendons cependant pas attendre aussi longtemps et le lancement auprès des professeurs, enseignants, étudiants et employés devrait démarrer à l'automne.

Dans la foulée des propos du recteur à propos de l'attribution d'un doctorat honorifique à M. Jean Chrétien, M. Louis Dumont estime qu'une part du malaise suscité au sein de la communauté est attribuable au fait que cet honneur n'est pas décerné exclusivement en reconnaissance des accomplissements d'une personne, mais aussi pour l'ensemble de ce qu'elle représente. Évoquant qu'au fil des ans un glissement est intervenu quant à ce que doit représenter la personne à qui on attribue un doctorat honorifique, il affirme que si c'était à refaire, il ferait exactement la même chose : dénoncer l'attribution d'un doctorat honorifique à M. Jean Chrétien, qui a peut-être fait beaucoup lorsqu'il était premier ministre du Canada pour les programmes de

recherche et les subventions de recherche, mais qui a fait davantage pour nuire à l'identité québécoise et au développement du Québec, ce qui lui semble au cœur du malaise ressenti par plusieurs. Le recteur et d'autres personnes ont soulevé qu'il était peut-être temps de revoir les modalités de proposition, de sélection et d'attribution des doctorats honorifiques; M. Dumont suggère que l'assemblée universitaire constitue un groupe de travail pour y réfléchir. Le cas échéant, il se dit prêt à préparer un état de question et une proposition afin de mandater le comité de nomination afin qu'il suggère la composition d'un comité qui réfléchirait à ce sujet. Le recteur pourrait-il être d'accord?

Le recteur affirme d'abord que devant le nombre de comités, commissions, groupes d'étude et sous-comités qui existent en ce moment à l'Université, dont le dénombrement atteignait récemment presque la centaine, il a développé une forme d'allergie à ce genre de proposition. Il y a déjà un comité chargé des questions relatives aux doctorats honorifiques et il ne semble pas opportun d'en créer un autre qui travaillerait en parallèle, sur le même sujet. Le recteur ajoute que s'il est approprié de bonifier les processus afin de tenir compte davantage des suggestions et des opinions de la communauté, il ne lui semble pas souhaitable de restreindre aux seules unités académiques la faculté de formuler des suggestions de candidatures à un doctorat honorifique. Sur la douzaine de doctorats qui seront ainsi décernés cette année, il ne doit y en avoir qu'un ou deux qui ne proviennent pas des unités académiques. L'essentiel de la suggestion formulée est donc déjà un fait accompli au sein de l'institution.

À la question complémentaire de M. Dumont, le recteur répond qu'il n'est pas d'accord pour surseoir à l'attribution de doctorats honorifiques le temps qu'une réflexion soit menée quant au mode de fonctionnement à ce sujet.

Soulignant qu'il s'agit de sa dernière participation à l'Assemblée et qu'il a été heureux d'y représenter les chercheurs, M. Yves Langelier adresse au Comité du statut du corps professoral une question concernant les contrats d'affiliation avec les centres de recherche, plus particulièrement les mécanismes d'évaluation de la performance des chercheurs. La procédure de rencontre d'évaluation annuelle implantée depuis quelques années donne actuellement lieu, particulièrement au Centre de Recherches du CHUM, à certaines situations spécialement difficiles, notamment lorsque certains chercheurs, même subventionnés, sont fortement incités à quitter. Le Comité entend-il se pencher sur ce problème?

Le président du Comité du statut du corps professoral, M. Denis Monière, informe que le Comité s'est en effet penché sur la question des contrats d'affiliation et a pratiquement terminé son rapport. Il informera cependant le Comité de la question soulevée par M. Langelier.

Suite à la présentation faite par le vice-recteur Joseph Hubert, où il notait une baisse significative des subventions de recherche dans certains concours, Mme Bouilly demande si une réflexion a été entreprise sur les causes de cette contreperformance et si des ajustements sont considérés pour redresser la situation

M. Hubert indique que la situation est suivie de très près, même s'il faut se garder de conclure en mesurant les résultats en fonction des variations d'une année à l'autre. On vous reviendra peut-être à l'automne avec une analyse plus complète, au besoin.

Le président des délibérations intervient pour signaler la fin de la période de questions.

AU-530-7

AGRÉMENT DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE À LA NOMINATION
D'UN VICE-RECTEUR
A-21/530°/829

AU-530-7

Le recteur invite l'Assemblée à donner son agrément à la nomination de M. Raymond Lalande, dont les notes biographiques ont été transmises aux membres, à titre de vice-recteur.

Il précise désirer s'adjoindre M. Lalande pour s'occuper de projets stratégiques et des partenariats. La question posée précédemment sur les contrats d'affiliation illustre la nécessité que quelqu'un puisse s'occuper de nos réseaux avec énergie. Le recteur souhaite que M. Lalande se joigne à l'équipe de

direction avec des mandats de partenariat, de projets et de gestion, notamment dans le dossier du Campus Laval.

Les qualités de M. Lalande étant connues, spécialement à la faveur des mandats difficiles dont il s'est acquitté avec brio à la Faculté de médecine et à la Faculté de l'éducation permanente, le recteur invite l'Assemblée à donner son agrément à sa nomination.

M. Portugais demande au recteur s'il a parlé de confier des mandats de planification à M. Lalande. Le recteur dit s'être mal exprimé; il s'agit bien de projets stratégiques.

M. Dumont demande ce qu'il adviendra des mandats qui étaient confiés au vice-recteur Donat Taddeo, qui quittera ses fonctions en novembre prochain. Le recteur entend les assumer personnellement.

Le vote étant demandé, l'Assemblée se prononce au scrutin secret et, à la majorité des voix, donne son agrément à la nomination.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination de M. Raymond Lalande à la fonction de vice-recteur.

AU-530-8

ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ
A-21/530^e/830

AU-530-8

Le secrétaire général signale que l'Assemblée est invitée, en raison de l'échéance de mandat de Mme Chantal Gamache, le 31 mai prochain, à désigner un membre au Conseil, selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts.

Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Mme Frédérique Gardye
Chargée de cours
Département de linguistique et traduction
Faculté des arts et des sciences

M. David Lewis
Chargé de cours
Département d'histoire
Faculté des arts et des sciences

Mme Lucie Parent
Professeure titulaire
Département de physiologie
Faculté de médecine

M. Maurice Tardif
Professeur titulaire
Département d'administration et fondements de l'éducation
Faculté des sciences de l'éducation

Mme Lucie Parent et M. David Lewis informent l'Assemblée qu'ils préfèrent que leur candidature ne soit pas considérée.

À la suggestion de M. Louis Dumont, les candidats sont invités à s'adresser à l'Assemblée. Après une brève présentation de leur candidature par Mme Gardye et M. Tardif, l'Assemblée procède au scrutin.

Mme Frédérique Gardye est élue membre du Conseil de l'Université, à la majorité des voix.

L'Assemblée félicite Mme Frédérique Gardye en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Frédérique Gardye, chargée de cours au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, membre du Conseil de l'Université, pour un mandat de quatre ans, débutant le 1^{er} juin 2011 et se terminant le 31 mai 2015.

AU-530-9

ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
A-21/530^e/831

AU-530-9

Le secrétaire général signale que l'Assemblée est invitée, en raison de la fin d'un mandat, à désigner un membre au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Maude Marquis Bissonnette (nouvelle membre de l'Assemblée au 1^{er} juin)
Étudiante
Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Marie-Thérèse Chicha (nouvelle membre de l'Assemblée au 1^{er} juin)
Professeure titulaire
École de relations industrielles
Faculté des arts et des sciences

Frédérique Gardye
Chargée de cours
Département de linguistique et de traduction
Faculté des arts et des sciences

François Schiettekatte
Professeur titulaire
Département de physique
Faculté des arts et des sciences

Daniel Weinstock (nouveau membre de l'Assemblée au 1^{er} juin)
Professeur titulaire
Département de philosophie
Faculté des arts et des sciences

Après une brève présentation de leur candidature par Mme Gardye et M. Tardif, l'Assemblée procède au scrutin.

Au terme de deux tours, Mme Maude Marquis-Bissonnette est élue membre du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, à la majorité des voix.

L'Assemblée félicite Mme Maude Marquis-Bissonnette en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Maude Marquis-Bissonnette, étudiante au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, membre du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans, débutant le 1^{er} juin 2011 et se terminant le 31 mai 2015.

AU-530-10 COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE AU-530-10
- Recommandations relatives à la nomination de différents comités
A-21/530^e/832

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, Mme Anne-Marie Boisvert, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à deux comités de l'Assemblée, consignées au document A-21/530^e/832.

AU-530-10.1 Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre AU-530-10.1

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour, M. David Lewis (chargé de cours au Département d'histoire à la Faculté des arts et des sciences) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

AU-530-10.2 Comité des différends : nomination de deux membres et d'un membre suppléant au président AU-530-10.2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends M. Carl Gagnon (professeur agrégé au Département de pathologie et microbiologie à la Faculté de médecine vétérinaire) et M. Nicolas Vermeys (professeur adjoint à la Faculté de droit) comme membres, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2014.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends M. Pierre-Claude Lafond (professeur titulaire à la Faculté de droit) comme membre suppléant au président, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2014.

AU-530-10.3 Comité de la recherche : nomination d'un chercheur ou d'un attaché de recherche AU-530-10.3

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche Mme Nicole Caza (chercheuse adjointe au Département de psychologie à la Faculté des arts et des sciences) comme membre chercheur, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2014.

AU-530-10.4 Comité des règlements : nomination d'un membre et président AU-530-10.4

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des règlements M. Emmanuel Sidibi Darankoum (professeur agrégé à la Faculté de droit) comme membre et président, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

AU-530-10.5 Comité du statut du corps professoral : nomination de deux membres AU-530-10.5

Mme Boisvert présente la recommandation de nommer au Comité du statut du corps professoral Mme Annie Angers, professeure agrégée au département de sciences biologiques de la FAS et Mme Pierrette Gaudreau, professeure titulaire à la Faculté de médecine, comme membres pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

M. Laval Rioux, évoquant l'absence de représentation actuelle des chargés de cours au sein de ce comité, propose la candidature de M. Jean-Guy Sylvestre, qui accepte.

M. Jean Portugais propose Mme Renée Béland qui était déjà sur la liste des candidatures suggérées au CNAU par des membres de l'Assemblée. Cette proposition est appuyée et Mme Béland confirme qu'elle a accepté sa mise en candidature.

En l'absence d'autres propositions, le président de délibérations invite les personnes qui ont été mises en candidature et qui sont ici à se présenter brièvement. Mme Boisvert est ensuite invitée à représenter les candidatures recommandées par le Comité de nomination par la suite.

Mme Boisvert précise seulement que les recommandations n'étaient pas unanimes au sein du Comité. M. Jean Portugais, à titre de membre du Comité de nomination, tient à informer l'Assemblée que si la volonté exprimée par M. Rioux d'assurer la représentation des chargés de cours est pertinente, il lui semblerait prématuré de s'écarter de la composition usuelle de ce comité, alors que l'Assemblée a justement choisi, en janvier dernier, de confier au CNAU le mandat de se pencher sur la représentativité au sein des instances. Il offre cette information aux membres de l'Assemblée pour les aider à prendre leur décision.

Mme Thérèse Cabana déplore que le secteur des sciences fondamentales puisse ne plus être représenté, ce qui perturbe l'équilibre au sein du Comité.

La présidente du Comité de nomination, Mme Boisvert, rappelle que la recommandation n'était pas unanime et que la discussion a porté moins sur les candidatures que sur ce que M. Portugais appelle les principes de composition. Elle précise à l'Assemblée que rien, dans les principes actuels de composition du Comité du statut du corps professoral, n'exclut les chargés de cours.

Le président des délibérations explique qu'il y aura un scrutin distinct pour chacun des deux postes.

Au terme du premier tour de scrutin, Mme Annie Angers est déclarée élue. Au terme du second scrutin, duquel le nom de Mme Angers a été retiré, M. Jean-Guy Sylvestre est déclaré élu. L'Assemblée les félicite en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral Mme Annie Angers (professeure agrégée au Département de sciences biologiques à la Faculté des arts et des sciences) et M. Jean-Guy Sylvestre (superviseur de stage au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation) comme membres, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

AU-530-10.6 Comité de discipline : recommandation d'un membre au Comité exécutif AU-530-10.6

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire propose au Comité exécutif de nommer au Comité de discipline M. Michel Morin (professeur titulaire à la Faculté de droit) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

AU-530-10.7 Comité de la planification : nomination d'un membre AU-530-10.7

Mme Boisvert présente la recommandation du comité de nommer au Comité de la planification Mme Monique Desroches, professeure titulaire à la Faculté de musique, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

M. Jean-Guy Sylvestre fait proposition, dûment appuyée, de la candidature de M. Laval Rioux, qui accepte et présente sa candidature.

Mme Desroches n'étant pas présente, Mme Boisvert explique que le choix du comité s'est arrêté sur sa candidature vu la faible représentation des membres féminins au sein du Comité de la planification.

L'Assemblée procède au scrutin et Mme Desroches est déclarée élue.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification Mme Monique Desroches (professeure titulaire à la Faculté de musique) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

AU-530-10.8

Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un professeur détenant une formation juridique qui présidera le Comité, d'un professeur et deux membres suppléants au professeur

AU-530-10.8

Mme Boisvert présente la recommandation du comité et explique que deux recommandations comme membres suppléants au professeur sont faites, puisque M. Vincent Gautrais, recommandé pour la présidence, était déjà membre suppléant au professeur. Si l'Assemblée décide de sa nomination, il conviendra de pourvoir à son remplacement à titre de membre suppléant. Le Comité recommande conséquemment de nommer M. Vincent Gautrais, professeur titulaire à la Faculté de droit, comme professeur détenant une formation juridique qui présidera le comité, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015 de même que M. Jérôme Del Castillo, professeur agrégé au département de biochimie et médecine vétérinaire à la Faculté de médecine vétérinaire, et M. Christian Nadeau, professeur agrégé au département de philosophie à la Faculté des arts et sciences comme membres suppléants pour un mandat de 4 ans échéant le 31 mai 2015.

En l'absence d'autres candidatures, ces personnes sont proclamées élues.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants M. Vincent Gautrais (professeur titulaire à la Faculté de droit) comme professeur détenant une formation juridique qui présidera le comité, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants Mme Marianne Kempeneers (professeure titulaire au Département de sociologie à la Faculté des arts et des sciences) comme membre professeur, pour un deuxième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants M. Jérôme Del Castillo (professeur agrégé au Département de biomédecine vétérinaire à la Faculté de médecine vétérinaire) et M. Christian Nadeau (professeur agrégé au Département de philosophie à la Faculté des arts et des sciences) comme membres suppléants au professeur, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

AU-530-11

COMITÉ DE LA PLANIFICATION
- Agrément à la nomination d'un membre coopté
A-21/530^o/833

AU-530-11

À l'invitation du président des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente à l'Assemblée la recommandation du Comité de la planification à l'effet de coopter, à titre de membre de ce comité, M. Pierre Moreau, pour un second mandat. Il est, en effet, de tradition que le comité de la planification coopte certains de ces membres et sollicite ensuite l'agrément de l'Assemblée et du Conseil.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition reçoit l'agrément de l'Assemblée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination par cooptation de M. Pierre Moreau, doyen de la Faculté de pharmacie, comme membre du Comité de la planification, pour un mandat échéant le 31 mai 2015.

AU-530-12

COMITÉ DE LA PLANIFICATION
- Orientations stratégiques
A-21/530^o/834

AU-530-12

M. Filteau présente ensuite, à l'aide de diapositives électroniques, les orientations stratégiques institutionnelles 2011-2015 élaborées par le Comité de la planification dans le cadre d'un exercice de consultation, d'échanges et de délibérations avec l'équipe de direction de l'université et des facultés au cours des six derniers mois. Ce travail a supposé diverses étapes, depuis le point de départ qui était largement inspiré des planifications des facultés et de certains services de même que de la vision exprimée par le recteur en octobre dernier, jusqu'à une consultation récente de quelque 300 membres de la communauté, effectuée par l'entremise des doyens et des directeurs généraux, qui ont mené au document soumis aujourd'hui. M. Filteau présentera, successivement, chacune des rubriques du document et invite les membres à formuler leurs commentaires et suggestions.

Le document contient d'abord un énoncé de la mission de l'Université; le vice-recteur observe qu'il n'y avait pas, jusqu'à maintenant, de telle affirmation par laquelle l'institution affirme, dans un sens très large, ce qu'elle est. L'exercice de rédaction a conduit aux deux phrases-clés qui nous positionnent, comme institution.

M. Jean Portugais remercie d'abord ceux et celles qui ont œuvré à l'élaboration de ce document. Tout en remarquant que la Charte et les Statuts contiennent déjà l'énoncé de la mission de l'Université, il souligne l'absence, dans le texte proposé, de la fonction de veille et de vigilance scientifique, qui se trouve pourtant au cœur du rôle des institutions universitaires, à travers le monde. L'université est un lieu important dans la société, un des derniers où on peut exercer cette fonction de veille et de vigilance scientifique sur les savoirs qui sont développés dans l'institution. Il ne saurait suffire, à l'égard des savoirs produits, d'en assurer le partage et la diffusion de par le monde, ainsi que l'énoncé le dit, il faut aussi être capable d'en faire le tri, d'en faire l'examen critique. C'est là une fonction universitaire de premier plan qui devrait s'inscrire dans l'énoncé de mission. Il en souligne la pertinence en regard de l'objectif qui vise à fournir une formation scientifique professionnelle intellectuelle de premier plan « arrimée aux besoins de la société », qui ne doit pas être la finalité unique de l'institution universitaire. La contribution de l'université peut aussi mener à la modification des pratiques sociales et ne doit pas être limitée, dans une vision strictement utilitariste, à produire des éléments perçus comme utiles au fonctionnement de la société. L'énoncé de mission pourrait être enrichi en englobant la fonction de veille et de vigilance scientifique et la préservation des conditions qui en permettent l'exercice.

M. Filteau exprime son accord et assure qu'au terme de l'exercice, le Comité tiendra compte des souhaits qui pourront être exprimés par l'Assemblée que certains aspects soient précisés davantage.

Mme Delphine Bouilly observe que l'énoncé de mission parle de créer des connaissances et de les diffuser de par le monde, mais ne mentionne pas l'élément fondamental qu'est la fonction d'enseignement de l'université et la formation de la relève. Elle souhaite que M. Filteau élabore sur le choix, si c'en est un, de présenter l'enseignement dans un second temps, comme si l'enseignement venait en support à la recherche.

M. Filteau affirme que la mission principale de l'université est d'une double nature : elle embrasse à la fois la formation et la recherche. La référence à la création des connaissances, à leur partage et à leur diffusion sous-entend la formation comme un des éléments de ce partage. L'énoncé de mission étant un concentré d'une douzaine de lignes, la notion de formation y est implicite.

Mme Thérèse Cabana dit partager le même avis, puisque, selon elle, la mention qui réfère à « tous les champs du savoir » englobe l'enseignement. Elle suggère certains changements au texte, notamment à l'affirmation que l'Université est « solidement enracinée dans sa communauté » à cause de la double interprétation qu'on peut en faire, qui pourrait suggérer un repli frileux sur le passé. Une phrase affirmant que l'Université a une emprise directe et réelle sur la réalité sociale et culturelle des milieux qu'elle dessert lui semblerait plus appropriée.

Essentiellement, fait valoir M. Louis Dumont, la mission de l'Université de Montréal en est une d'enseignement et de recherche. Il propose qu'au lieu d'élaguer les deux termes fondateurs de l'institution, on les inscrive à la deuxième phrase, avec le libellé suivant : « L'Université de Montréal exerce ses activités d'enseignement et de recherche dans tous les champs du savoir » et « rayonne en développant les connaissances » plutôt qu'en créant des connaissances. Il ajoute que la référence à la diffusion « de par le monde » semble un peu ronflante, alors que c'est implicite. Il souhaite que ses suggestions soient notées.

Puisque le document n'est pas un rapport d'un comité permanent de l'Assemblée universitaire soumis pour adoption, mais qu'il émane d'un comité conjoint, des échanges interviennent sur la meilleure manière de procéder afin que les commentaires et suggestions des membres servent à l'amélioration du document, afin que l'Assemblée puisse y acquiescer.

M. Christian Nadeau demande des précisions; le document est-il soumis pour commentaires, en vue d'une présentation ultérieure, ou pour adoption dès aujourd'hui? Il dit n'éprouver aucun problème avec l'une ou l'autre de ces manières de procéder, mais il souhaite savoir quelle avenue le Comité de la planification choisit d'emprunter.

Le recteur souligne que le document présenté ici a été finalisé par le Comité de la planification après un long exercice de consultation, d'analyse et d'échanges. Le texte qui en résulte est le produit de décisions qui ont été prises par le comité et les instances institutionnelles, qui proposent à l'Assemblée d'acquiescer à son essence. Même si le Comité de la planification a longuement préparé le document et l'a retravaillé à trois reprises, l'exercice d'aujourd'hui vise à permettre d'identifier, afin de les corriger, d'éventuelles incongruités au plan du fond, et non à s'arrêter sur tous les changements mineurs que la centaine de personnes ici présentes pourraient suggérer.

M. Jean Portugais invoque les prérogatives de l'Assemblée, chargée de décider des grandes orientations de l'institution. La procédure proposée par M. Filteau lui semblait très productive; le dialogue était bien engagé et permettait, dans une dynamique constructive, de recevoir des avis pour améliorer le document en vue d'une prochaine séance. S'il s'avère plutôt que M. Filteau entend soumettre le document au vote dès maintenant, la dynamique des échanges ne sera pas la même. Quand il s'agit d'énoncer la mission de l'institution, c'est notre rôle ici comme membres élus d'assurer que l'Assemblée exerce véritablement ses prérogatives, et ne se contente pas seulement de recevoir le travail du Comité de la planification, même s'il est le fruit d'un long processus.

Le président des délibérations énonce que le rôle de l'Assemblée est de recevoir, ou non, le document. En termes de fonctionnement, faire autrement deviendrait rapidement fastidieux, étant donné que cinq suggestions de réécriture ont déjà été formulées, à l'égard de quelques lignes à peine. Si l'Assemblée n'accepte pas le document tel que présenté, le président précise que les suggestions faites par les membres

devront être prises en considération par le comité qui pourra les accepter ou, à défaut, revenir s'en expliquer devant l'Assemblée.

M. Portugais estime ne pas avoir reçu une réponse complète à son intervention sur les prérogatives de l'Assemblée. Le président des délibérations expose à nouveau les règles qui seront appliquées : le rapport sera reçu ou retourné au comité avec des suggestions, mais il ne sera pas réécrit en séance.

Le recteur déclare que la réécriture du document, mot à mot, au sein d'un groupe d'une centaine de personnes n'est ni réalisable, ni souhaitable. Par contre, l'objectif est de bonifier le document, en faisant la cueillette des commentaires sur les points qui apparaissent importants à l'Assemblée et de les intégrer dans un texte pour qu'on puisse aller de l'avant. Cela suppose, une fois les commentaires formulés par les membres recueillis à l'intention du Comité, que vous fassiez confiance au rédacteur afin que le document puisse être présenté au Conseil avant la prochaine séance de l'Assemblée, à l'automne.

M. Dumont soulève que le problème tire peut-être son origine du fait que les représentants des différentes composantes n'ont jamais vu ce document-là. Il lui semble alors normal que des questions soient posées lorsque le texte ne correspond pas exactement à ce que les membres pensent qu'il devrait contenir. Lorsque la consultation est évoquée, il croit comprendre que cela signifie seulement que la direction, les doyens et le Conseil ont été consultés.

M. Filteau exprime son désaccord en rappelant que plus de 300 personnes, dans diverses unités, ont été consultées et ont participé à l'élaboration et il insiste qu'existe une différence importante entre statuer sur les grandes orientations et entreprendre de réécrire chaque mot d'un texte qui a été élaboré dans un vaste processus de consultation par un comité.

M. Portugais propose que l'Assemblée se transforme en comité plénier pour une période de 30 minutes. La proposition étant appuyée et adoptée, l'Assemblée se constitue en comité plénier, jusqu'à 14 h 50.

Le président explique le fonctionnement de l'Assemblée lorsqu'elle se constitue en un comité plénier. Les membres pourront prendre la parole plus d'une fois sur un même sujet, mais à la condition que tous les membres qui auront souhaité s'exprimer l'aient fait une première fois. Il convient de noter que l'Assemblée ne reçoit pas de propositions dans le cadre du comité plénier.

Mme Frédérique Gardye estime que la référence à l'enseignement doit être réintégrée dans l'énoncé de mission, afin d'éviter l'ambiguïté.

Mme Anne-Marie Boisvert pense qu'il est important que l'Assemblée se prononce sur cet énoncé de mission, mais en s'arrêtant aux grandes orientations qui y figurent, conformément à ses prérogatives. Si la référence à « l'enseignement » fait l'objet d'un consensus de l'Assemblée, elle pourrait recommander aux rédacteurs que ce terme apparaisse plus clairement dans le texte.

Selon M. Boismenu, l'Assemblée doit mettre l'accent aujourd'hui sur les idées majeures qui sont exprimées dans le texte, et non sur la réécriture, dont il s'avérera impossible de sortir sans finir par en arriver à une simplification à outrance afin de satisfaire tout le monde. Il suggère, pour tout ce qui est relatif à l'organisation du texte et à la phraséologie utilisée, qu'une autre voie, qui demeure à déterminer, soit mise en place afin que les membres puissent transmettre leurs commentaires et suggestions.

M. Maurice Tardif estime aussi que l'Assemblée ne doit pas s'attarder aux détails de nature « cosmétique ». Il ne faut cependant pas confondre une valeur centrale, comme celle que constitue l'esprit critique, ainsi qu'évoquée notamment par M. Portugais, avec une question de phraséologie. L'esprit critique est un apport du milieu universitaire depuis le 18^e siècle, avec les Lumières. En conséquence, il suggère que cette valeur fondamentale y soit inscrite et que soit affirmé dans l'énoncé que nous défendons la liberté de pensée et d'expression, sa dimension de veille et de vigilance critique, et l'indépendance de l'institution universitaire.

M. De Paoli est d'accord avec Mme Boisvert et M. Boismenu et estime qu'il convient que l'Assemblée se concentre sur des suggestions quant aux aspects fondamentaux et évite de s'avancer dans

les menus détails avec des propositions et des votes formels. Il précise qu'au sein de sa faculté, ce document a été vu, étudié par toute la communauté.

Le recteur ajoute que la Charte de l'Université, qui date quand même de plus de 40 ans, ne contient pas d'énoncé de la mission de l'institution, mais seulement ses objets : « la formation supérieure et la recherche ». Tous conviendront que c'est assez simple comme définition de la mission... L'exercice auquel cette assemblée est conviée vise justement à permettre d'identifier quels sont les éléments-clés auxquels des améliorations peuvent être apportées, comme la référence à l'enseignement, à la recherche et au sens critique. Le travail d'édition, ensuite, sera plus efficacement accompli dans le cadre d'un groupe d'une taille plus modeste.

M. Gauthier souligne qu'un des mérites de la mission telle qu'elle est rédigée, sans référence formelle à l'enseignement, c'est qu'elle est extrêmement inclusive. Tout le monde, professeur ou étudiant, peut y adhérer comme étant leur mission. La présence du mot « enseignement » place l'étudiant en marge de la mission. Il dit apprécier que des termes plus génériques et inclusifs soient utilisés, afin que les autres membres de la communauté, dont les étudiants, puissent adopter la mission.

M. Milton Campos observe que dans les valeurs présentées, il y a la transmission du savoir : « nous croyons qu'il n'y a pas de connaissances sans partage, et que la transmission du savoir est essentielle à une plus juste compréhension du monde dans lequel nous vivons ». Distinguant l'élaboration des connaissances, leur partage et leur transmission, il constate que l'affirmation présente un caractère un peu unilatéral, en présentant la transmission du savoir du point de vue de celui qui transmet sans tenir compte de celui qui le reçoit. Les principes pédagogiques contemporains, qui sont mis en pratique à l'université, prônent davantage la construction collective, collaborative des connaissances. Parler de « construction collaborative des connaissances » et retirer la référence à la transmission serait plus conforme à la pédagogie contemporaine.

Mme Marianne Kempeneers souligne que les orientations 1 et 2 parlent d'offrir « une formation professionnelle de premier plan arrimée aux besoins de la société », mais aucunement de formation et de recherche fondamentales. Elle déplore que cet arrimage de la formation aux besoins sociaux permette de craindre que les disciplines fondamentales soient un peu sacrifiées dans les orientations et les objectifs présentés ici. Ne serait-il pas possible d'indiquer, tout en reconnaissant la nécessité de répondre aux besoins de la société, que la recherche et la formation fondamentales demeurent des objectifs pertinents pour l'institution?

Mme Delphine Bouilly insiste sur la relation des étudiants avec l'enseignement et l'importance de retrouver cette dimension dans la mission fondamentale de l'Université, puisque les étudiants viennent ici pour obtenir une formation. La formation va au-delà du partage des connaissances; l'enseignement, c'est aussi la pédagogie et l'encadrement des étudiants. Les étudiants veulent acquérir des connaissances, mais aussi des compétences; cela devrait apparaître dans la mission.

M. Sylvestre abonde au sujet du développement des compétences et de l'importance de la formation pratique, dont on devrait parler, et non seulement en termes d'enseignement et de recherche.

M. Gilles Lavigne, en soulignant l'importance du volet de la formation professionnelle à l'Université, déclare percevoir, dans certains propos, une scission entre sciences fondamentales et sciences appliquées et déplore que la fluidité du lien entre les sciences de base et les sciences cliniques ne semble pas suffisamment apparente.

M. Portugais réitère que le rôle de vigie de l'université est fondamental et doit figurer dans l'énoncé de mission plutôt que dans les valeurs. Il s'engage à transmettre à M. Filteau les suggestions de ses collègues afin de trouver une formulation appropriée. Il ajoute, en donnant des exemples, que le style du texte contenant l'énoncé des valeurs laisse à désirer et qu'au-delà des modifications qui seront apportées pour refléter les points de vue qui ont été exprimés aujourd'hui, une révision linguistique s'impose.

Mme Boisvert est d'accord avec la proposition de M. Portugais qui vise à ajouter la dimension critique. Elle ne partage cependant pas les réserves qui ont été exprimées à l'égard de l'arrimage de la formation avec les besoins sociaux. Les besoins de la société ne sont pas définis entièrement à l'extérieur de notre communauté; nous participons à leur définition, par ce que nous estimons important et utile.

M. Lalande revient sur ce qu'est un énoncé de mission, qui doit être largement implicite et nous présenter de manière distinctive comme une force de changement et de progrès, par notre contribution scientifique, intellectuelle et culturelle à la société. Il déplore que diverses interventions semblent viser à rendre extrêmement explicite un aspect ou un autre, parfois mineur, de la mission.

Mme Larente suggère que l'orientation 3, « Renforcer le soutien aux étudiants, du recrutement jusqu'à l'obtention du diplôme, de façon à favoriser la persévérance et la réussite », se retrouve plutôt sous la rubrique de la formation et non sous celle de la vie étudiante. M. Filteau convient que l'appellation « vie étudiante » ne véhicule peut-être pas adéquatement le sens de ce qui est visé et qui est centré directement sur le développement et la réussite de l'étudiant.

Le recteur observe que l'exercice actuel illustre la richesse de l'université, où il y a tout et son contraire, avec plusieurs propositions qui sont en contradiction et qu'il sera délicat de concilier. Suite aux commentaires entendus sur la forme et le style du document, il précise qu'il a été soumis à l'Assemblée pour bonification des concepts, sans prétendre qu'il s'agisse d'un produit fini au plan formel.

M. Boismenu tient à ajouter au commentaire formulé par M. Lavigne. Il est en effet difficile de rendre compte de l'Université de Montréal dans sa globalité en faisant état de sa complexité. La version actuelle est le fruit d'un effort considérable à cet égard, par rapport aux versions antérieures. Mais les rédacteurs ont encore du travail à faire, afin d'affiner le texte, pour qu'il respecte les sensibilités qui ont été exprimées. C'est le cas notamment quant à la référence à l'arrimage avec les besoins sociaux. Une fois le document public, il ne nous appartiendra plus et les ambiguïtés qui subsisteront pourront être investies de toutes sortes d'interprétations.

Mme Kempeneers se dit d'accord. La proximité de l'université avec le monde des affaires et le monde économique peut induire que la notion de besoin renvoie à la notion de rentabilité, et cela, à court terme. C'est un exemple de libellé qu'il faudrait rendre plus explicite, afin d'éviter que le sens en soit limité aux besoins strictement économiques.

M. Filteau précise qu'il y aura un texte explicatif qui visera justement à préciser ce genre de choses. Ces distinctions sont importantes, il en convient.

Référant aux propos qui ont évoqué le caractère nécessairement implicite d'un énoncé de mission, M. Christian Nadeau met en garde contre le risque de verser dans les généralités et de produire un document dénué de pertinence. Certaines propositions ont été faites qui apparaissent plus explicites, au niveau de l'enseignement ou au sujet de la liberté académique, parce qu'elles supposent des engagements de l'Université, qui sont vérifiables. Le fait que des affirmations soient explicites engage l'Université et donne un sens à une démarche qui, autrement, pourrait en être dépourvue, pour tout le monde.

Mme Cameron intervient quant à l'inclusion du respect du patrimoine architectural et patrimonial, dans le cadre du premier objectif de l'orientation n° 5, qui propose l'intégration des principes du développement durable dans l'organisation et la gestion de notre campus. M. Filteau pense que c'est une précision qui doit aller avec le texte d'accompagnement. Par définition, dans le développement durable, il y a la réutilisation de nos pavillons lorsque leur emploi est modifié. La préservation du patrimoine est un élément qui sera traduit dans les actions de l'ensemble des composantes, qui devront s'inscrire dans la poursuite de cet objectif.

Mme Stéfanie Tougas demande des précisions sur l'objectif d'optimisation de la gouvernance de l'université qui figure à l'orientation n° 7. M. Filteau évoque d'abord le grand nombre de comités au sein de l'institution, 93, et fait valoir qu'il y a un objectif de réduire la dilution et les doublons, notamment, en concentrant les mandats. Il s'agit aussi de favoriser une meilleure organisation de la gouvernance dans l'ensemble de l'Université, en améliorant la relation des instances entre elles pour favoriser l'action réelle. Le recteur ajoute que cet objectif vise aussi à moderniser l'organisation pour tenir compte des nouvelles réalités et éviter les chevauchements inutiles. Pour être clair, il faut optimiser quelles sont les prérogatives de tel comité et de telle instance pour régler un problème donné. Après quelques décennies de création de multiples structures, des mises à jour sont nécessaires.

Le président des délibérations ayant signifié à l'Assemblée la fin de la période allouée au comité plénier, des discussions s'engagent sur le fonctionnement que les membres souhaitent maintenant

adopter. Une proposition de dépôt du document jusqu'à la prochaine séance, afin de permettre sa bonification, est soumise par M. Portugais et dûment appuyée. Les échanges indiquant un souhait de l'Assemblée de continuer plutôt le travail en comité plénier, la proposition de dépôt est suspendue, de consentement, et une proposition, dûment présentée et appuyée, de poursuivre la séance en comité plénier pour une nouvelle période de trente minutes est adoptée à l'unanimité.

Dans le but de faciliter et d'accélérer le processus, M. Filteau suggère de s'exprimer sur chacune des orientations, dans l'ordre.

Le recteur s'étonne de la teneur des discussions, vu la dernière réunion du Comité de la planification, à laquelle quatre professeurs participaient, où les membres ont été invités de façon répétitive à faire des commentaires ou des corrections au document qui est proposé aujourd'hui. Le but du document est de déterminer les grandes orientations et les objectifs majeurs et non de présenter un inventaire des particularités de chaque unité; les moyens de mise en œuvre varieront nécessairement d'une unité à l'autre.

M. Louis Dumont dit éprouver, au fur et à mesure des échanges, des réserves croissantes à l'égard du document. Il déplore que la discussion s'oriente maintenant sur les orientations, élaguant ainsi les éléments fondamentaux que sont « Nos atouts », « Nos défis » et « Notre vision ». Il est surpris de ne pas retrouver, parmi les atouts de l'Université la référence à tout le réseau de professionnels qu'elle a formé ou aux étudiants, qui sont une composante essentielle de l'université. Sont-ils un atout ou ne le sont-ils pas? Sont-ce des citoyens à part entière de l'Université? On pourrait se poser ces questions en lisant le document. Il en va de même au chapitre de la position de l'Université, qui s'articule autour de notre position dans les grands palmarès internationaux. Est-ce là la définition de la position qu'on veut donner à l'UdeM, formulée essentiellement en termes de chiffres? La rubrique consacrée aux défis fait disparaître à peu près 75 % des orientations qui se retrouvent à la page 3 du document. Cela signifie-t-il plutôt qu'on priorise les sept orientations et les 27 objectifs? Il conclut que ce document ne constitue pas une planification stratégique, puisqu'il ne comporte pas de véritable planification, mais s'apparente davantage à des orientations stratégiques

Mme Lebel demande des précisions sur la volonté de réduire la durée des cursus, qui figure parmi les défis de l'institution. En quoi cela est-il souhaitable? Mme Boisvert donne l'exemple des études supérieures, où nous nous classons 15^e sur 15 au Canada, quant à la durée des études avant la diplomation, alors que nos étudiants ne sont pas financés pendant presque la moitié de leur parcours. Elle ajoute que moins de 40 % de nos étudiants au doctorat ont gradué, après neuf ans...

Mme Gardye exprime son accord avec la suggestion qu'à côté des besoins de la société, il faille ajouter une dimension de recherche et d'enseignement fondamental, d'autant plus compte tenu de la formulation de l'objectif n° 4, « Diversifier notre offre de formation continue et l'harmoniser avec les besoins de la société », qui peut encourager la confusion. Elle partage aussi l'avis exprimé par M. Dumont, qu'il y a dans ce document davantage d'éléments d'orientation que de planification. Elle dit craindre que la notion de mission de l'institution se retrouve mise en retrait.

M. Filteau réitère qu'il faut se garder de tomber dans l'excès de spécificité ou dans le détail de même que du recours à des mots qui ne sont pas suffisamment inclusifs et qui limiteront l'interprétation.

Fortement en désaccord, Mme Gardye soulève que les silences et les absences dans un texte comme celui-là peuvent jouer le même rôle et pervertir son interprétation. Elle estime que certaines références explicites sont nécessaires, car elles incarnent un engagement envers toute la communauté.

Prenant pour exemple le défi que pose l'allongement de la durée des études, Mme Bouilly réitère que tout l'aspect de l'encadrement académique devrait être intégré dans la première orientation, consacrée à la formation.

M. Lewis demande des précisions quant à l'objectif n° 2 de la première orientation; faut-il y voir une promotion de l'enseignement en ligne? M. Filteau répond que cela pourra être un des moyens que les facultés mettront en place, dans le cadre d'une politique sur l'enseignement en ligne qui sera développée avec les directions facultaires.

Afin d'éviter que la notion de besoins de la société, qui figure à la première orientation, ne soit réduite aux besoins économiques à court terme, Mme Kempeneers suggère la formulation suivante : « arrimée aux besoins de différents ordres, à court et à long terme, de la société ». De plus, pour assurer que l'on n'oppose pas formation appliquée et formation fondamentale, l'objectif n° 1 devrait se lire : « assurer la haute qualité de la formation, tant fondamentale qu'appliquée, au sein des programmes ».

M. Gauthier propose plutôt le retrait pur et simple de la référence à l'arrimage aux besoins de la société, puisqu'il lui semble suffisant d'affirmer offrir une formation scientifique, intellectuelle et professionnelle de premier plan.

M. Boismenu observe d'abord qu'il y a, dans le monde des universités, autant de planifications stratégiques, de styles très contrastés, qu'il y a d'institutions. De quelques feuillets à la brique de 80 pages bien tassées, selon que l'on regarde du côté de l'Université de Colombie-Britannique ou de l'Université de Toronto, ce sont des façons différentes d'exprimer les mêmes choses. Il distingue ensuite les planifications facultaires, qui doivent être plus explicites, de celle de l'Université dans son ensemble. Il lui apparaît normal que dans un plan général, il y ait une certaine forme de réserve; cela procure une marge quant à ce qui convient à certaines facultés et moins à d'autres.

Mme Marquis-Bissonnette tient à exprimer l'adhésion de la fédération étudiante à l'objectif d'accroître le sentiment d'appartenance et à assurer la direction de l'indéfectible coopération de la FAECUM, qui pourra certainement offrir des projets et des avis intéressants à cet égard.

M. Lairini suggère qu'un meilleur arrimage soit réalisé dans la formulation des défis pour rendre compte des préoccupations de la société québécoise, qui étaient d'ailleurs exprimées dans les orientations données par le recteur, relatives au vieillissement et à la diversification culturelle de la population au sein d'une communauté francophone minoritaire en Amérique du Nord.

Abordant l'orientation consacrée à la recherche, le vice-recteur Joseph Hubert insiste sur le fait que l'Université entend valoriser toutes les formes de recherche, fondamentale et appliquée. Le texte d'accompagnement développera certains aspects.

M. Portugais intervient pour déplorer qu'on réfère, de façon récurrente, à un texte futur en guise de réponse aux demandes de précisions sur les objectifs qui figurent dans le document actuellement sous étude.

M. Filteau observe que l'orientation n° 3 a déjà fait l'objet de commentaires, dont il a été pris note.

Abordant l'orientation n° 4 consacrée à l'internationalisation, M. Portugais observe que la formulation du premier objectif est obscure et suggère plutôt le libellé suivant : « promouvoir une dimension internationale au sein de nos programmes de formation ».

M. Boismenu intervient pour préciser que des contenus internationaux sont régulièrement introduits dans les programmes de baccalauréat, notamment de la Faculté des Arts et des Sciences. Il s'agit donc d'un profil méritant une forme de reconnaissance.

M. Milton Campos suggère de tenir compte, dans le libellé du troisième objectif pour l'instant essentiellement axé sur le recrutement, du fait que certains professeurs et chercheurs étrangers doivent recourir au stage postdoctoral pour établir des collaborations.

Le président des délibérations informe l'Assemblée que la deuxième période allouée au comité plénier est maintenant écoulée. Une proposition, dûment déposée et appuyée, de poursuivre la séance en comité plénier jusqu'à ce que l'Assemblée ait terminé ses discussions sur le projet est adoptée à l'unanimité.

À l'invitation du président des délibérations de poursuivre les échanges, Mme Lisette Gagnon demande des précisions quant à la portée du premier objectif de l'orientation consacrée à l'internationalisation. Cela vise-t-il le développement d'une clientèle internationale ou cet objectif est-il concentré sur les contenus des programmes? M. Filteau précise que ce sont vraiment les contenus des programmes qui sont ciblés, par l'ajout d'éléments de cours qui tiennent compte de la dimension internationale.

Mme Boisvert rappelle la distinction entre l'objectif et les moyens pour l'atteindre. Il y a un aspect international dont on peut favoriser la présence, même dans les cours de base. Il appartient ensuite aux unités de déterminer comment elles vont atteindre l'objectif.

Mme Gardye suggère une formulation qui lui semble refléter davantage l'esprit dans lequel l'objectif s'insère, et qui se lirait ainsi « promouvoir des contenus et des expériences en vue d'une dimension internationale ».

M. Gauthier propose plutôt « favoriser les expériences d'apprentissage internationales ».

Le président rappelle que l'assemblée doit se pencher sur les grandes orientations plutôt que sur la réécriture du texte et donne la parole à M. Filteau, qui présente les aspects principaux de l'orientation no. 5, consacrée à la communauté.

M. De Paoli suggère qu'une référence soit faite à la diversité culturelle au sein de notre communauté dans le cadre de cette orientation.

M. Portugais demande que l'objectif d'intégration des principes du développement durable dans l'organisation et la gestion de notre campus soit expliqué davantage.

La vice-rectrice précise que l'adhésion aux principes du développement durable suppose une préoccupation de gérer, aujourd'hui, de manière à ne pas surutiliser les ressources, pour assurer que les générations suivantes puissent s'en servir à leur tour.

Constatant qu'il ne semble pas s'agir d'un corpus d'énoncés très précis, M. Portugais demande si on ne devrait pas plutôt référer à « des » principes de développement durable.

M. Gauthier rappelle les interventions antérieures quant à la dimension critique de la mission universitaire et demande s'il n'y aurait pas lieu de la mettre en œuvre par rapport « aux principes du développement durable ».

Mme France Houle souhaite que le respect de l'égalité et des droits fondamentaux de la personne dans la recherche, dans l'enseignement et la gestion universitaire soit ajouté au deuxième objectif de l'orientation n° 5.

M. Campos remarque que les principes éthiques qui régissent cette université devraient s'imposer dans tous les mandats. M. Filteau intervient pour souligner que cette affirmation figure déjà dans les valeurs de l'institution, dans la 5^e valeur, qui traite d'ouverture, de respect et de diversité, lorsqu'on parle du respect d'autrui.

M. Filteau présente ensuite l'orientation n° 6, consacrée au « milieu de travail ».

M. Jean Portugais s'inquiète de l'emploi de l'expression « corps enseignant », au détriment de celle, consacrée dans nos usages depuis toujours, de « corps professoral ».

M. Filteau précise que cette appellation inclusive reflète la réalité : il n'y a plus seulement les professeurs qui assument la mission d'enseignement.

M. Portugais continue en déplorant que la liste des objectifs qui figure dans cette orientation énonce des généralités presque incompréhensibles, comme « s'attaquer au défi de la relève » et « nourrir le sentiment d'appartenance », qui sont davantage de l'ordre des vœux que des objectifs.

Mme Anne-Marie Boisvert explique que, dans une société qui vieillit, alors que nous connaissons des départs massifs à la retraite et que la mobilité, même au sein de l'institution, s'accroît, le remplacement d'expertises précieuses constitue une priorité. Il faut donc être sensibles au fait qu'assurer une relève de qualité par le moyen du recrutement, de plans de carrière, de documentation des processus et de transmission des savoirs, dans le cas des départs à la retraite, est essentiel. Elle ajoute que nourrir le sentiment d'appartenance est un objectif à atteindre, tant auprès de nos étudiants qu'avec le personnel. Certaines

manifestations d'appréciation de la « longévité » du personnel ont déjà cours, mais d'autres moyens pourraient être déployés, qui supposent peut-être des actions en termes de communication et d'organisation. D'autre part, il y a des moyens qu'on peut prendre pour recentrer nos activités de soutien sur la mission; c'est ce qui est visé sous l'objectif « Arrimer l'organisation du travail à l'évolution de la réalité universitaire ».

M. Gauthier constate l'absence de toute référence à la conciliation travail-famille et études-famille dans cette orientation, malgré ses répercussions évidentes sur le sentiment d'appartenance ainsi que sur la capacité d'assurer la relève.

La vice-rectrice convient que cela pourrait constituer un moyen d'atteindre les objectifs.

M. Filteau termine sa présentation des objectifs avec celui consacré aux ressources et au campus. En réponse à Mme Lapointe, M. Filteau assure que la question des ressources financières n'est pas la seule pertinente et que l'amélioration de l'« agilité » institutionnelle est un objectif en soi, au-delà des considérations de finance.

M. Lewis souhaite qu'on explique ce qui est entendu sous le vocable « optimiser la gouvernance ». M. Filteau rappelle ce qui a été dit plus tôt à ce sujet. Le recteur ajoute qu'il s'agit aussi d'actualiser certaines pratiques qui datent de 20, 30 ou 40 ans. Des mises à niveau s'imposent pour que nos processus décisionnels soient en concordance avec la réalité et les besoins de la communauté.

M. Portugais exprime son inquiétude suite aux réponses que viennent de donner le recteur et le vice-recteur. L'Université de Montréal s'est donné, depuis sa naissance, une structure que nous devons suivre scrupuleusement jusqu'à ce que, collectivement, nous décidions d'en adopter une autre. C'est celle qu'on a pour l'instant et c'est une structure qui laisse une large place aux débats et aux échanges au sein des comités. La réduction du nombre de comités n'est pas un objectif en soi. Sinon, si c'est l'objectif, il lui semblerait souhaitable que le recteur éclaire l'Assemblée à ce sujet. La multiplicité des comités semble constituer un problème pour le recteur, alors que pour M. Portugais, elle est une richesse et elle est une possibilité pour l'institution de se donner les moyens de débattre démocratiquement des enjeux. La réduction du nombre des comités ne peut être faite que par les instances appropriées. Cela exigera que les problèmes, s'il y en a, soient documentés. En l'absence, il assimile la volonté ici exprimée à un déni du fonctionnement de l'institution et demande à être éclairé et rassuré. La volonté de réduire le nombre de comités implique-t-elle celle de diminuer les possibilités d'échange au sein de la communauté? Si c'est ce que le recteur poursuit comme agenda, M. Portugais insiste pour en être informé.

Le recteur affirme que ces propos vont bien au-delà de sa parole et de sa pensée. Il rappelle des discussions intervenues ici même à propos de comités qui ne fonctionnaient pas, dans certains cas, faute de participants, de comités qui n'avaient pas été utilisés depuis des années, qui fonctionnaient avec des chevauchements de mandats... Il affirme ne souhaiter, d'aucune manière, soustraire à la valeur ajoutée des échanges dont il a mentionné la vertu ce matin. À terme, la diminution du nombre de comités ne s'avérera pas tant un objectif qu'une résultante d'une analyse qui visera à optimiser le fonctionnement. Il y a aussi, au-delà des dédoublements et des dysfonctionnements, des réalités nouvelles dont il faut tenir compte. Qu'elles soient technologiques ou qu'elles résultent de la diversité culturelle, il estime que la prise en compte des réalités permet d'optimiser en faisant le mieux possible avec les ressources qu'on a. De penser plus loin, c'est, dit-il, aller au-delà de mes paroles et de mes intentions.

Mme Boisvert intervient pour mentionner qu'une éventuelle réduction du nombre de comités est anticipée. Elle rappelle que cette assemblée a commencé à poser des questions sur la représentativité de certains comités et donne l'exemple du mandat récemment confié au Comité de nomination de se pencher sur cette question. Optimiser la gouvernance signifie faire face à ces problèmes-là, entre autres, afin de réduire les lourdeurs indues et d'accroître l'efficacité de nos actions.

Mme Cabana s'interroge quant à l'appartenance de cet objectif d'optimisation de la gouvernance au sein de l'orientation intitulée « Ressources et campus ». Par ailleurs, cet objectif lui apparaît tellement important qu'il aurait pu figurer en tout premier lieu.

M. Nadeau demande si la lecture doit être influencée par une hiérarchisation des objectifs, qui ne se traduirait pas nécessairement dans l'ordre de présentation. M. Filteau ayant répondu qu'il n'y a pas de hiérarchisation, M. Nadeau observe que l'interprétation devient difficile, vu que le regroupement de

certaines objectifs au sein d'une même catégorie établit une interrelation entre eux. Puisqu'il n'y aurait pas de hiérarchie, la question est de savoir de quelle nature est cette relation.

M. Del Castillo estime que l'absence de liens clairs entre l'utilisation des ressources et le service de mission d'enseignement et de recherche pose problème. M. Filteau affirme que ce lien ressort, au contraire, clairement, à la lecture de l'objectif no.5. Il précise que les infrastructures dont il est question s'apprécient en fonction des besoins évolutifs de la communauté, qui sont largement conditionnés par notre mission, qui est encore l'enseignement et la recherche.

M. Philippe Cambron demande quelles seront les suites de l'exercice d'aujourd'hui, étant donné que les commentaires de l'Assemblée seront transmis au Comité de la planification pour bonification du document.

M. Filteau explique que l'étape finale sera celle de l'adoption, sur la base des orientations et des objectifs, par le Conseil. C'est ce sur quoi l'Assemblée et le Conseil souhaitent s'entendre. Les textes suivront l'adoption. Les objectifs seront plus clairs et définis par des textes qui auront deux ou trois paragraphes courts chacun. Les moyens ne seront pas là, ils sont la prérogative des unités et des services, qui devront cependant s'inscrire dans cette planification-là pour planifier leurs activités et leurs projets, le tout déterminant le budget ; en fin de compte, c'est une roue qui tourne.

Mme Boisvert rappelle que l'Assemblée, en vertu de ses prérogatives, est invitée à se prononcer sur les grandes orientations stratégiques.

Aucun autre membre ne souhaitant intervenir, l'Assemblée met fin au comité plénier.

Le président des délibérations donne alors la parole à M. Portugais, qui souhaite maintenant revenir sur le sens de la proposition de dépôt qu'il a soumise précédemment, sur laquelle l'Assemblée devra se prononcer. À la lumière des échanges qui ont été prolongés plusieurs fois, de ce que le recteur nous a indiqué au début sur le but de cette discussion, à savoir que les trois plénières avaient pour but de discuter afin de bonifier le document, il précise que sa proposition vise simplement à permettre que le document, une fois bonifié, revienne devant l'Assemblée le plus tôt possible. Il ajoute la demande que tous les documents auxquels on a semblé référer dans le contexte des réponses aux questions qui ont été posées soient également soumis, pour information, afin que les membres de l'Assemblée puissent, en toute connaissance de cause, voter sur un document révisé de même que sur les éléments contextuels obligatoires à son interprétation. À défaut, un vote sur des principes généraux, dans un document encore en chantier, sans en connaître les éléments d'opérationnalisation serait assimilable à la signature d'un chèque en blanc. Les membres de cette assemblée ont une responsabilité à l'égard de ceux qui nous ont désignés et ne peuvent voter sans avoir pris connaissance du document d'accompagnement. C'est là l'essence de sa proposition de dépôt, qu'il soumet à nouveau à l'Assemblée. Mme Boisvert invoque le règlement pour préciser qu'il n'y a pas de document d'accompagnement. Les moyens d'atteinte d'un objectif ou d'un autre relèvent des unités et, à ce stade, de la gestion.

M. Portugais revient sur les propos de M. Filteau, qui, à de nombreuses reprises, semblait référer à un document comportant davantage d'informations pour fournir des explications supplémentaires. Ce document, dit-il, doit aussi être porté à la connaissance de l'Assemblée.

Mme Boisvert explique que des discussions sur ce projet ont cours depuis plusieurs mois, dans diverses instances et que les explications supplémentaires proviennent souvent d'exemples qui ont été donnés dans ce contexte. Elle maintient qu'il n'y a aucun document d'accompagnement caché; elle réitère que ce document n'existe pas et que les orientations présentées le sont en toute transparence. Elle demande que le procès-verbal en fasse état.

M. Dumont constate que le document, tel que proposé, crée un malaise. Que ce soit sous forme de dépôt ou sous forme de renvoi au Comité de la planification avec un délai pour que ceux et celles qui veulent le faire puissent acheminer leurs commentaires, il émet le souhait que Comité soumette, à la séance de septembre, une version avec des textes plus élaborés et non seulement des points de forme.

Le recteur informe qu'un rapport d'étape sera fait au Conseil, le Comité de la planification étant un comité conjoint. Ce rapport fera état de la cueillette d'éléments réalisée afin que le Comité

puisse bonifier le document en vue de l'Assemblée du 19 septembre. En réponse à la question de M. Nadeau, le recteur confirme qu'il n'y aura pas d'adoption du document par le Conseil à ce stade-ci.

L'inexistence d'un document d'accompagnement ayant été affirmée, M. Portugais propose de retirer sa deuxième demande; il émet cependant le souhait que le Comité de la planification écrive un texte, non pour décrire le détail des moyens, mais pour expliquer davantage les libellés dont on vient de discuter longuement.

Le vote n'étant pas demandé, le document est déposé et sera retourné au Comité avec la demande de tenir compte des commentaires et de le présenter à nouveau devant l'Assemblée à la séance du mois de septembre prochain.

Le recteur demande aux membres de l'Assemblée de transmettre leurs commentaires au vice-recteur Filteau d'ici la mi-juin 2011 afin de permettre que le processus continue selon le déroulement convenu ici. Il tient enfin à remercier M. Filteau qui a consacré beaucoup d'efforts à tenter de concilier l'irréconciliable... La réalisation d'un tel exercice doit être soulignée. L'Assemblée manifeste son accord par ses applaudissements.

Mme Bouilly rappelle sa suggestion, formulée lors de l'étude du calendrier de la prochaine année, que la séance intensive de l'Assemblée qui se déroule au printemps puisse avoir lieu en avril, comme par le passé, et non en mai, afin d'éviter le report de certains sujets à la séance de septembre, ainsi que c'est le cas en l'instance.

M. Dumont suggère que l'invitation à acheminer des commentaires à M. Filteau soit également transmise par courriel aux membres afin d'en informer ceux qui sont absents aujourd'hui. Le président des délibérations assure que cela sera fait.

Devant l'heure tardive, M. Jean Portugais propose la levée de l'Assemblée et le report des rapports figurant aux points suivants à la séance de septembre. La proposition est dûment appuyée.

Le vote étant demandé, l'Assemblée se prononce, à la majorité qualifiée, en faveur de la proposition de levée de la séance.

AU-530-13	<u>RAPPORT DU GROUPE SUR L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT</u> A-21/530 ^o /836	AU-530-13
-----------	---	-----------

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-530-14	<u>RAPPORT D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS</u>	AU-530-14
-----------	---------------------------------------	-----------

AU-530-14.1	<u>Comité de la recherche – Axes stratégiques</u> A-21/530 ^o /835	AU-530-14.1
-------------	---	-------------

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-530-14.2	<u>Comité permanent de la politique linguistique</u>	AU-530-14.2
-------------	--	-------------

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-530-14.3	<u>Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine</u> A-21/530 ^o /837	AU-530-14.3
-------------	---	-------------

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-530-14.4 Comité du statut du corps professoral AU-530-14.4

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-530-15 PROCHAINE SÉANCE AU-530-15

La prochaine séance aura lieu le lundi 19 septembre 2011, à 14 heures.

AU-530-16 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-530-16

Sur résolution, la séance est levée à 16 heures 30.

Adopté tel que proposé le 19 septembre 2011 – Délibération AU-531-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot